

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **4 juillet 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du règlement d'urbanisme numéro 350
15916-15950, avenue Bourdages Sud (Église Pentecôtiste pour le réveil spirituel) Lot : 1 298 654 (district La Providence)	- Permettre la réduction du nombre minimal de cases de stationnement hors-rue à fournir à 5 cases, alors que le règlement impose un minimum de 8 cases suivant le ratio applicable à un lieu de culte de 1 case pour 4 sièges.	Article 19.9.2

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 juillet 2022.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 15 juin 2022.



Crystel Poirier, LL.L
Greffière